

TARIFS

L'étude remplit une mission d'intérêt public, et à ce titre sa rémunération au titre du service notarial est strictement réglementée en faisant l'objet d'un tarif. Les clients conservent donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente.

Actes tarifés et non tarifés

Il convient de distinguer :

1. Les actes tarifés (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments sont régis par décret ministériel. Le tarif réglementé est consultable, soit :
 - a. Sur notre site internet : <https://ducamp-monod-paris.notaires.fr> ou le site : <https://www.legifrance.gouv.fr>,
 - b. A l'accueil de l'étude.
2. Les actes et prestations non tarifés qui font l'objet d'honoraires libres suivants :

HONORAIRES ET CONSULTATIONS

(Article L.444-1 alinéa 3 du Code de commerce, issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 et article annexe 4-9-I., 4° du décret n° 2016-230 du 26 février 2016)

En règle générale, les consultations sont rendues sur la base d'un tarif horaire variant entre 250 et 350 € HT. Des forfaits peuvent être proposés pour certaines prestations (exemple ci-après). Une lettre de mission d'honoraire vous sera soumise avant la réalisation de ces prestations, suivi d'une convention d'honoraires. Le décret du 26 février 2016 précise que les honoraires sont fixés en tenant compte de la complexité du dossier, des enjeux financiers et des capacités des clients.

Exemples de prestations faisant l'objet d'une facturation distincte :

1. Honoraires concernant les actes et démarches relatives au droit immobilier

Action	Honoraires TTC*
Rédaction d'un avant-contrat (« compromis/promesse »)	360 euros
Etablissement d'une procuration sous signature privée	90 euros
Etablissement d'un projet de procès-verbal d'une assemblée générale de société	360 euros / heure
Rédaction d'un avenant à l'avant-contrat	240 euros
Rédaction, suivi, et transmission d'un ordre irrévocable de versement	180 euros
Etablissement d'une attestation pour les besoins d'un tiers	80 euros
Obtention d'un décompte de remboursement anticipé et remboursement d'un prêt sous seing privé	360 euros
Analyse des travaux effectués, d'acquisitions multiples, de démembrement de propriété pour le calcul de la plus-value	360 euros / heure
Acte de substitution	240 euros
Appel de fonds issus d'un prêt sous seing privé	180 euros
Consultations juridiques développées sur un point particulier en dehors de la vente proprement dite (par exemple, acquisition en démembrement de propriété ou en indivision, questions relatives au droit de la construction ou de la copropriété pour un projet à venir, consultation sur des travaux irrégulièrement effectués, empiètement sur les parties communes, réflexion patrimoniale ou successorale consécutive à l'acquisition ou à la vente...)	360 euros / heure
Préparation d'un dossier d'acquisition sans suite (notamment en cas de désistement)	360 euros / heure
Traduction de documents écrits par l'office	360 euros / heure
Si vous n'en êtes pas en possession des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier (titre de propriété immédiat, titre de propriété antérieur, acte constitutif de servitude, ...)	60 euros / document (**)

(**) outre le coût d'obtention auprès de tiers (honoraires du syndic, frais sollicités par les services de la publicité foncière ...)

2. Honoraires concernant les actes et démarches relatives au droit de la famille

Action	Honoraires TTC*
Clôture de comptes bancaires au nom du défunt (par compte)	120 euros
Règlement de factures pour le compte de la succession (par facture)	36 euros
Résiliation d'abonnements (par résiliation)	48 euros
Encaissement des loyers et fermage avec délivrance de reçus valant quittance (par encaissement et délivrance de reçu)	24 euros
Recherche d'héritiers, recherche d'actif ou de passif à l'étranger, recherches sur la consistance des biens	120 euros/heure
Démarches particulières en vue du déblocage des contrats d'assurance-vie, examen des contrats d'assurance vie, de leur régime fiscal, éventuellement de leur encaissement et de leur répartition	300 euros/heure
Activité de gestion d'indivision successorale	300 euros/heure
Liquidation d'une indemnité de réduction quand les dons et legs ont excédé la quotité disponible : ½ de l'émolument proportionnel de partage à l'actif brut des biens laissés par le défunt et des biens donnés apportés à sa succession	
Elaboration d'un compte de répartition : La moitié de la rémunération tarifée qui aurait été perçue en cas de partage par acte notarié	
Acte d'organisation conventionnelle de l'indivision post successorale	300 euros/heure

3. Honoraires concernant les actes et démarches relatives au droit commercial et des sociétés

Etablissement de modèle de procès-verbal pour une société	300 euros/heure
Mise à jour des statuts de sociétés	300 euros/heure

4. Honoraires de consultations

Consultation	360 euros/heure
--------------	-----------------

Les consultations s'effectuent sur les démarches non tarifées telles que :

- Consultations juridiques patrimoniales
- Consultations fiscales : impôt sur le revenu, IFI, etc.
- Consultations juridiques générales : baux, droit commercial, droit des sociétés, copropriété, construction, urbanisme, etc.

Le nombre d'heures nécessaires est déterminé selon la complexité du dossier après sa présentation et l'étude de cas. Un devis sera remis préalablement au début de la prestation.

(*) Sur la base du taux de TVA de 20% applicable à ce jour.

DEMANDE DE DEVIS

L'Office notarial reste à votre disposition pour toute demande de devis par téléphone (01.42 66 55 66) et email à l'adresse mail suivante dma@paris.notaires.fr.